

L'ACCESSIBILITE DU CITOYEN A DES CONTENUS ET A DES SERVICES
SPECIALISES: LE DEFI DE LA TELEDISTRIBUTION

CITIZEN'S ACCESS TO SPECIALIZED FILES AND SERVICES: THE
CHALLENGE OF TELEDISTRIBUTION

Diane Legris
Association des cablodistributeurs
du Québec Inc.
204 ouest, rue Notre-Dame
Montréal, Québec H2Y 1T3

RESUME

Le citoyen moderne aspire à la diversité et à la spécialisation en matière de contenus et de services audio-visuels, ainsi qu'à leur accessibilité selon des modèles flexibles. D'individu isolé de par sa dimension géographique, il peut, grâce à la communication audio-visuelle, s'identifier à des communautés agrandies avec lesquelles il partage des intérêts communs.

L'industrie de la télédistribution au Québec a entrepris la mise en place d'un réseau national de communication à large bande qui permettra à l'utilisateur d'avoir accès au produit qui l'intéresse, qu'il s'agisse de contenus de divertissement, d'éducation ou de culture, ou encore de services utilitaires ou d'information à domicile de type TELIDON.

L'audio-visuel a amorcé la même évolution qu'a connu le domaine de l'imprimé. Nous sommes entrés dans l'ère de l'édition électronique.

ABSTRACT

The modern citizen aspires after diversified and specialized audio-visual services and contents; hence their access facilities must be designed in terms of flexible models. From an isolated individual due to its geographical dimension, he can, thanks to audio-visual communication, identify with enlarged communities with whom he shares common interests.

The teledistribution industry in Quebec has undertaken setting up a national broad-band communication network so as to offer users access to the information product of their choice, whether entertainment, educational or cultural, community services or home information such as TELIDON.

Audio-visual seems to have initiated a similar evolution than that of the print. We have entered the era of electronic publishing.

L'ACCESSIBILITE DU CITOYEN A DES CONTENUS
ET A DES SERVICES SPECIALISTES: LA DEFI
DE LA TELEDISTRIBUTION

Le thème du présent congrès, soit celui de l'accessibilité à l'information, ne pouvait mieux convenir à définir le rôle de l'industrie de la télédistribution qui depuis les débuts de son existence a permis de rendre accessible aux citoyens une variété de contenus d'information diverse. Il convient donc de faire ensemble un tour d'horizon sur le développement de cette industrie depuis les années 50 jusqu'à nos jours et de regarder ses perspectives d'avenir.

C'est donc en 1948 que la télévision fait ses débuts aux Etats-Unis. La technologie de diffusion utilisée était celle de l'émetteur qui avait une portée limitée de 50 milles de sorte que les citoyens situés hors du rayon de 50 milles ne pouvaient recevoir ce contenu. Un nouveau mode de distribution était requis. C'est ainsi qu'en Orégon prend naissance le premier système de cablodistribution. Ces systèmes font leur apparition au Québec en 1950 dans les secteurs de Grand-Mère, Sherbrooke et Montréal. A ce moment, il s'agissait essentiellement d'un système d'antennes captant les signaux américains disponibles et les distribuant par câble jusqu'au domicile de l'abonné. Avec la mise sur pied du système de radioiffusion canadien nous assistons à une multiplication des systèmes de cablodistribution à travers la province. D'ailleurs jusqu'à nos jours c'est par le biais de la cablodistribution que plusieurs citoyens ont accès à la télévision. Il existe en 1981, 127 entreprises de tailles variées desservant un million cinq cent mille foyers dont près de neuf mille sont abonnés à nos services.

Le premier genre de contenu que notre industrie a rendu accessible aux citoyens était donc les contenus de radiodiffusion américains et canadiens. Il y a également une vingtaine d'années, quelques cablodistributeurs étaient personnellement intéressés à utiliser le médium de la cablodistribution pour faire des expériences de communication communautaire. C'est ainsi que naquit la télévision communautaire. Au cours des années, les cablodistributeurs rendirent accessibles également à leurs abonnés des services de nature alpha numérique, tels les nouvelles de la presse Canadienne, les horaires de télévision, la météo, des messages communautaires et les petites annonces.

C'est vraiment à partir de 1974 que l'industrie prend une orientation nouvelle grâce à l'entreprise Telecable Vidéotron sur la Rive Sud de Montréal, qui met sur pied un concept révolutionnaire en matière de cablodistribution. Non seulement Vidéotron offre-t-elle un service de 35 canaux plutôt que le service de base traditionnel, mais elle permet aux abonnés de commander par téléphone des documents audio-visuels de toutes sortes, qu'ils peuvent visionner selon un horaire flexible. C'est la naissance de la télévision sélective à demande.

L'ACCESSIBILITE DU CITOYEN A DES CONTENUS
ET A DES SERVICES SPECIALISTES: LA DEFI
DE LA TELEDISTRIBUTION

En 1974 également, l'Association des cablodistributeurs du Québec était formée et permit l'expérimentation de différents projets à travers un système de bicyclettage de cassettes. Il s'agissait essentiellement de programmations spécialisées qui ne peuvent être habituellement rendues disponibles par le biais de la radiodiffusion traditionnelle. C'est ainsi que les abonnés ont pu participer à un tournoi d'échec provincial; il y eut les enquêtes de la CECO; le téléthon de la paralysie cérébrale pendant trois ans; et tout dernièrement le Congrès du Barreau du Québec où l'ACQ dans un procès fictif était intimée et demandait d'ouvrir les cours de justice aux caméras afin de rendre accessible au citoyen l'information juridique.

Portés de l'expérience acquise, les entrepreneurs prirent vraiment conscience de l'avantage pour eux, à mettre en commun leurs ressources face au problème que créait l'isolement des systèmes, la nature et les qualités des services qui variaient selon la géographie, la taille de l'entreprise et la qualité de l'installation. C'est ainsi qu'en 1976, neuf entreprises décidèrent de former le consortium Microbec dans le but d'acheminer dans les régions éloignées les signaux de radiodiffusion demandés par les citoyens. Ce réseau achemine, maintenant Radio-Québec en direct dans la plupart de ces régions concernées tel le bas St-Laurent, le Saguenay, la Côte Nord.

En 1979, le gouvernement du Québec et le gouvernement de France signaient une entente concernant la diffusion au Québec de la programmation offerte par les trois chaînes de télévision françaises et on demandait à notre industrie de distribuer cette programmation. C'est ainsi qu'une cinquantaine d'entreprises de cablodistribution formèrent un consortium connu sous le nom de S.E.T.T.E qui distribue temporairement cette programmation via le réseau Microbec et depuis septembre 80, via le satellite ANIK "B". Ainsi venait de prendre forme le premier commercial privé canadien satellisé pour la distribution de contenus audiovisuels.

Les cablodistributeurs, devenus télédistributeurs, étaient donc maintenant présents dans leurs communautés au niveau local et étaient également reliés entre eux au niveau provincial. Cependant manquait le palier régional. C'est ainsi qu'à l'été 80, les premiers consortiums régionaux furent mis sur pied dans les régions de Montréal, de Québec et de la Mauricie. D'autres sont en formation et seront en opération d'ici deux ans dans les régions de l'Estrie, de la Beauce, du bas St-Laurent, de l'Abitibi et de Rivière-du-Loup. Grâce à la technologie du micro-ondes à très grande capacité utilisée pour remplacer les vieilles structures par des têtes de lignes régionales communes, la capacité des réseaux est maintenant augmentée à trente ou

L'ACCESSIBILITE DU CITOYEN A DES CONTENUS
ET A DES SERVICES SPECIALISTES: LA DEFI
DE LA TELEDISTRIBUTION

trente cinq canaux avant de passer d'ici cinq ans à plus de cinquante ou cent canaux. Ces réseaux seront éventuellement bidirectionnels et pourront distribuer des contenus en mode numérique.

Nous sommes maintenant en 1981 à l'aube de la télévision à péage qui nous l'espérons sera disponible dans les foyers d'ici la fin de 82 ou du début de 1983. En ce qui concerne les entreprises de télédistribution québécoises, ce service sera optionnel, c'est-à-dire qu'il sera choisi et payé seulement par ceux qui le désirent. Bien que la locomotive de départ devra être un canal de divertissement pour des questions de rentabilité, cette nouvelle méthode de choisir ses contenus ouvre la porte à toute une panoplie de contenus complémentaires et spécialisés qui non seulement permettront de nouveaux débouchés aux producteurs et aux créateurs québécois et canadiens, mais permettront aux citoyens d'utiliser la télévision au moment de leur choix, à des fins non seulement de divertissement mais également d'éducation, d'apprentissage, de loisir, d'information et de communication. La première étape ne sera qu'un préliminaire à celle de la télévision disponible par contenu qui pourra se faire lorsque le réseau de télédistribution sera entièrement bidirectionnel et que l'interface sélectif que l'entreprise Vidéotron Communication développe soit disponible. Nous prévoyons que le choix de contenus audios et audio-visuels sera aussi vaste sinon plus vaste que ce qui est maintenant disponible dans le domaine de l'imprimerie au niveau du magazine spécialisé.

Nous avons à date abordé le contenu de nature audio-visuelle, regardons maintenant ensemble un autre genre de services que l'on peut qualifier encore de services futurs mais qui seront quand même disponibles d'ici environ deux ans. Les services que je vais énumérer utilisent les caractéristiques de transmission unidirectionnelle vers l'abonné. Dans le cadre du projet de Services d'Informations à Domicile (projet S.I.D.) développé conjointement par le gouvernement fédéral et l'entreprise Vidéotron, nous pouvons identifier quatre genres de services qui deviendront accessibles au citoyen.

1. Des canaux d'informations multiples basés sur l'approche de Teletext à haute capacité. Ces services seront normalement financés par les fournisseurs d'information. Environ vingt mille pages d'informations réparties en plusieurs sujets d'intérêts divers deviendront accessibles à l'utilisateur à l'intérieur d'un même cycle de distribution.
2. Des canaux d'information à accès sélectif basée sur l'approche Télétex. Ces services, type magazine spécialisé dont nous avons déjà parlé, seront accessibles aux usagers ayant souscrits à un ou

L'ACCESSIBILITE DU CITOYEN A DES CONTENUS
ET A DES SERVICES SPECIALISTES: LA DEFI
DE LA TELEDISTRIBUTION

- plusieurs de ces services. Plusieurs canaux d'information permettront de répondre à des groupes d'intérêts spéciaux ou à des collègues d'utilisateurs. L'accès à ces services sera contrôlé au niveau de l'interface de l'abonné suite à son abonnement ou souscription à ces services.
3. Des services audio et/ou vidéo sur une base facultative. Basé sur un abonnement, une transaction sera émise par l'abonné qui pourra recevoir des contenus à péage. Les autorisations et la comptabilité d'utilisation seront contrôlées au niveau de l'interface de l'abonné. Dans tous les cas de services optionnels, l'interface agit à titre d'unité de mesure et de contrôle des services utilisés selon les options retenues par l'abonné. Les revenus provenant de ces utilisations retourneront aux producteurs de contenus et aux télédistributeurs.
 4. Des services de téléchargement de logiciel pour micro-ordinateur personnel. Diverses banques de logiciel seront utilisées par les abonnés ou usagers de micro-ordinateur à des fins d'éducation, de loisirs, ou autres. Les logiciels seront transférés via l'interface de l'abonné au micro-ordinateur de l'abonné. Ces accès seront contrôlés par l'interface en fonction des modalités d'utilisations définies pour les logiciels.

Maintenant, les services qui suivent font usage de la caractéristique de bidirectionnalité de la transmission entre l'abonné et le centre de diffusion en tête de ligne.

1. L'interface de l'abonné dans sa version bidirectionnelle supportera les services de transactions numériques ou alphabétiques fournies par l'abonné à l'aide d'un clavier. Ce mode est basé sur les techniques de Videotext. Ce mode permettra à l'abonné d'interroger des bases de données spécialisées selon les modalités d'accès à chaque banque de données. La définition d'un texte par l'abonné pourra être transmise vers un autre abonné selon les techniques de courrier interpersonnel.
2. Des services additionnels de monitoring résidentiel permettront à l'abonné d'augmenter sa sécurité tout en profitant des autres services disponibles. Une gestion de la consommation électrique pourra être effectuée par l'abonné. Des mécanismes d'interconnexion de systèmes d'alarmes en cas d'urgence tel que vol, feu, soins médicaux pourront être reliés via l'interface à des centres de services spécifiques. La gestion de l'énergie et de sa consommation permettra des économies substantielles à

L'ACCESSIBILITE DU CITOYEN A DES CONTENUS
ET A DES SERVICES SPECIALISTES: LA DEFI
DE LA TELEDISTRIBUTION

l'utilisateur tout en déchargeant les réseaux de distribution électrique. Les signaux de télécommande via l'interface de l'abonné permettra d'utiliser ce type de services.

3. En vue d'assurer la sécurité de la transmission, le contrôle de la réception ainsi que la gestion de l'accessibilité aux services, certaines fonctions spécialisées "de monitoring" seront incluses dans diverses composantes du système, en particulier l'interface. Ces fonctions permettront de vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble des opérations.

De simple retransmetteur qu'il était, le télédiffuseur est devenu un éditeur électronique plus que jamais concerné par sa vocation de rendre accessible à l'ensemble des citoyens du Québec, une vaste gamme de contenus de toutes sortes selon des modèles d'accessibilité agrandie et des modes de tarification en fonction avec la capacité de payer de l'individu.